

Compte rendu de séance

Séance du quatorze Décembre deux mil vingt

L'an deux mil vingt et le quatorze Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DES FETES DE SANCERGUES sous la présidence de DOUSSET Jean-Paul Président,

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, GARNAUD Aurélie, MENARD Francine, METENIER Martine, ROGER Stéphanie, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVault André, DUMUR Philippe, DUPREZ Thierry, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, VIGNEL Joël

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MOULINNEUF Christine à M. PASQUE Jean-François, RICHARD Émilie à M. POLICARD Philippe, SEILLIER Sophie à M. BOLNOT Yves, MM : CHAMPROUX Martial à Mme MENARD Francine, SERVOIS Bertrand à M. LE CAM Olivier,
Excusé(s) : MM : DE CHOULOT Etienne, MAITREPIERRE Dominique,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 31
- Présents : 24

Date de la convocation : 08/12/2020

Date d'affichage : 08/12/2020

A été nommé(e) secrétaire : M. MALLERON Dominique

Il est demandé en début de séance la possibilité d'inclure dans les délibérations une précision à adopter concernant la désignation du représentant de la Communauté de Communes au sein du SPL Tri Berry Nivernais, ainsi que l'achat de carte cadeaux pour les employés L'assemblée approuve.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

CDC2020072 - Marché SPANC - Choix du prestataire

CDC2020073 - Tarifs des Diagnostics d'assainissement non collectif

CDC2020074 - Opération « Appui à la création et à l'animation de réseau local d'entreprises dans les intercommunalités »

CDC2020075 - Adhésion à l' " ACCDM "

CDC2020076 - Désignation du représentant de la Communauté de Communes au sein du SPL Tri Berry Nivernais

CDC2020077 - Noël des employés

CDC2020078 - Aide TPE Covid 19 -Renouvellement

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 25 novembre dernier est alors adopté sans observation de la part les membres présents lors de ce dernier.

CDC2020072 – Marché SPANC - Choix du prestataire

La mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif a été confiée aux communes, depuis la loi sur l'eau de 1992. Sur le territoire, la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise exerce cette mission par le biais du SPANC.

Afin de mener à bien cette mission, le SPANC a décidé de lancer une procédure adaptée afin de s'adjoindre les services d'un prestataire du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024 pour les missions suivantes :

Dans le cadre du contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise, mais également suite à des demandes ponctuelles des pétitionnaires, le prestataire devra effectuer les contrôles règlementaires pour déterminer la conformité ou non de l'installation d'assainissement non collectif, au sens de l'arrêté du 27 avril 2012.

De plus, dans le cadre de la création ou la réhabilitation d'un assainissement non collectif, la réglementation impose de respecter des normes d'installations. Ainsi cette compétence de « contrôle des installations neuves » consiste :

- d'une part à vérifier que la conception de l'assainissement envisagé respecte les règles environnementales et les caractéristiques du sol, avant la réalisation des travaux*
- d'autre part que les travaux soient réalisés conformément à la conception envisagée initialement*

Trois prestataires ont déposé des offres relatives à la présente consultation.

La société MD Concept a déposé une offre pour un montant de 181 740 € HT soit 199 714 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse suite à l'analyse des offres réalisée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer l'acte d'engagement du marché « CONTROLE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIFS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE (18) », pour une durée de 4 ans, pour un montant de 199 714 € TTC.

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

CDC2020073 – Tarifs des Diagnostics d'assainissement non collectif

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-8 à 2224-11,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Sur proposition de la commission SPANC et en adéquation avec les tarifs du nouveau marché,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'établir les tarifs facturés par la Communauté de Communes des différents diagnostics, dont la demande sera faite à compter du 1^{er} janvier 2021, comme suit :

- Diagnostic d'une installation neuve :

<i>Contrôle de conception et d'implantation :</i>	180,00 €
<i>Contre visite de contrôle de conception :</i>	50,00 €
<i>Contrôle de bonne exécution des travaux :</i>	70,00 €

<i>Contre-visite de bonne exécution :</i>	50,00 €
<i>- Diagnostic de l'existant :</i>	
<i>Diagnostic sur demande expresse</i>	135,00 €
<i>Diagnostic de contrôle bon fonctionnement</i>	85,00 €

A l'unanimité (pour : 28 ; contre : 0 ; abstentions : 1)

Madame BLANCHÉ CHEVALIER demande l'échelonnement des frais de 85€ pour le diagnostic de contrôle bon fonctionnement sur l'existant. Monsieur CHARACHE répond qu'il n'est pas possible de mettre en place cette demande.

CDC2020074 – Opération « Appui à la création et à l'animation de réseau local d'entreprises dans les intercommunalités »

DEV'UP Centre-Val de Loire est une association loi de 1901, créée en 2017 et cofinancée par l'Etat, la Région Centre-Val de Loire et l'Union européenne. Elle a pour vocation d'accompagner les entreprises régionales et les territoires dans leur stratégie de développement économique. La gouvernance et la constitution de DEV'UP reposent sur un engagement collectif inédit entre tous les acteurs économiques du Centre-Val de Loire.

Cette association propose une opération expérimentale ayant pour action de favoriser l'émergence de réseaux d'entreprises et/ou la redynamisation de réseaux déjà existants avec des objectifs précis : initier la coopération entre les chefs d'entreprise et engager des projets valorisants sur leur territoire et pour leurs activités.

Le nombre d'habitants de notre Communauté de Communes étant insuffisant pour pouvoir adhérer seule à cette opération, et ayant le même agent de développement économique que la Communauté de Communes des Portes du Berry, il est envisagé de s'associer afin de répondre aux critères et de pouvoir bénéficier de cette opération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de s'associer avec la Communauté de Communes des Portes du Berry, afin de s'engager dans la démarche de l'opération expérimentale « Appui à la création et à l'animation de réseau local d'entreprises dans les intercommunalités » sous réserve d'acceptation de la candidature déposée, sachant que le coût forfaitaire de 500 € TTC sera pris en charge pour moitié par chacune des EPCI.

A l'unanimité (pour : 29 contre : 0 abstentions : 0)

CDC2020075 – Adhésion à l'association " ACCDM "

Suite à l'exposé de M. Le Président, Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adhérer pour un montant de 50,00€, pour l'année 2021, à l'association « ACCDM » dont l'objectif est de défendre l'accès aux soins des citoyens en luttant contre les déserts médicaux.

A l'unanimité (pour : 28 ; contre : 0 ; abstentions : 1)

CDC2020076 – Désignation du représentant de la Communauté de Communes au sein du SPL Tri Berry Nivernais
(Cette délibération annule et remplace la délibération CDC2020048 pour erreur matérielle)

Monsieur Le Président informe le Conseil Communautaire que ce dernier doit nommer 1 représentant au sein du SPL Tri Berry Nivernais.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de désigner VIGNEL Joël, Vice-Président en charge des ordures ménagères, au sein du conseil d'administration et au sein de l'assemblée générale du SPL Tri Berry Nivernais en tant que représentant de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise.

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

CDC2020077 – Noël des employés

Monsieur Le Président propose de renouveler l'achat de cartes cadeaux pour offrir aux employés à l'occasion de Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, l'achat de cartes cadeaux pour un montant de 50,00 € par employé et d'imputer cette dépense sur le compte 6232-Fêtes et Cérémonies qui présente les crédits nécessaires.

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

CDC2020078 – Aide TPE Covid 19 -Renouvellement

Vu le cadre du règlement (UE) N° 1407/2013 de la commission du 18/12/13 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de minimis »,
Vu l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID-19 ;

Vu les difficultés majeures pour les entreprises du territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise (arrêt d'activité, rupture d'approvisionnement, annulation d'évènements, baisse de réservations, report des commandes, réorganisation des modes de travail à la suite des mesures de confinement),

Il est proposé au Conseil Communautaire le renouvellement du dispositif d'Aide TPE Covid 19.

Son objectif est de soutenir les besoins des entreprises en finançant la trésorerie nécessaire pour assurer la continuité et le redémarrage de leur activité. Il s'agit d'apporter une réponse aux acteurs économiques qui ne réussissent pas à mobiliser les outils d'accompagnement de l'Etat, de la Région et le recours aux prêts bancaires, ou dont le besoin de trésorerie n'a pas été totalement couvert par ces outils.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le renouvellement de ce dispositif d'aide tel que décrit dans le règlement annexé à la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 29 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Questions diverses :

PLUi :

Les modifications à apporter au PLUi sont celles indiquées dans le courrier de M. le Préfet en date du 2 avril dernier et doivent conditionner l'ouverture à l'urbanisation des secteurs concernés à la réalisation de travaux sur les systèmes d'assainissement, permettant leur mise en conformité.

Monsieur DELAVAUULT indique que la réception des travaux de la station d'épuration de Sancergues, Saint Martin des Champs a eu lieu avec réserves.

Il n'y a pas de date butoir pour valider le PLUI ; Monsieur DEBONO demande de se fixer le mois de février comme objectif.

La commune de Beffes doit délibérer pour valider.

La commune d'Herry attend une réponse de la DDT concernant le projet photovoltaïque.

Monsieur CHARACHE signale que l'instruction des dossiers se fera à la CDC. Le partage avec une autre CDC sera à examiner vu l'accroissement de la charge de travail. Madame GARNAUD évoque le risque de perte de proximité ainsi que du retard sur les dossiers.

MSAP :

Le 03/12/2020 : visite de Madame LEDUC, secrétaire générale de la préfecture et de Madame NICOLICH, directrice de l'action territoriale. Madame MENARD indique que les critères sont respectés pour la labellisation France Services. Monsieur CHAPELIER a rappelé que la commune de Sancergues avait initié la création de la MSaP. Il faut insister sur le lien MSaP et les communes ; une rencontre est à organiser entre nos 2 agents et les secrétariats de mairie. Les problématiques du territoire ont également été évoquées ; sur l'emploi des nouveaux dispositifs d'aide qui sont mis en place par l'état.

L'adresse mail doit être mise à jour.

Maison de santé :

Monsieur NOBILET, gérant de la SCM examine la possibilité d'accueillir un médecin retraité.

Banque alimentaire :

Madame MÉNARD remercie les participants à la collecte des 27 et 28 Novembre 2020. Le poids des marchandises collectées s'élève à 1680 kg.

La recherche d'un nouveau bâtiment est toujours à l'étude. Le CAUE est attendue le 18/12/2020 pour une visite des locaux de la banque alimentaire, de l'ancienne Maison de Santé, et de l'ancienne école des Bruyères à Jussy-le-Chaudrier.

SIRVAA :

Réunion budgétaire du 09/12/2020 à Herry.

Monsieur CHAPELIER indique que la phase d'étude est terminée. Les travaux débiteront en 2022. Le budget annuel (travaux et animation) sera d'environ 300 000 € par an pendant 6 ans. Le financement sera assuré par l'Agence de l'eau, la région, le département et les CDC au travers de la taxe Gemapi. Pour Berry Loire Vauvise, la participation représentera 13.54 % de la part à financer par les CDC. Les mairies ont été consultées par le SIRVAA pour présenter les travaux qui concernent leur territoire. Chaque propriétaire riverain sera également consulté et devra donner son avis sur les actions proposées sur le territoire qui le concerne. Ces travaux consistent, entre autre, à l'arasement ou la suppression de

certaines ouvrages de régulation des niveaux d'eau. Monsieur CHAPELIER exprime son inquiétude sur les diverses conséquences que pourraient avoir ces travaux qui ont pour objectif de permettre la continuité écologique des cours d'eau. Il s'inquiète notamment des changements de niveau de l'eau dans les rivières, tant en période de sécheresse qu'en période d'excès d'eau. Il invite les communes et les riverains à participer aux échanges proposés par le SIRVAA pour suivre ces évolutions importantes et participer aux décisions.

Tourisme :

Madame VASICEK informe que le Pays Val D'Aubois fait une étude de mise en réseau des chemins pédestres et équestres du territoire de la CDC. Les communes intéressées devront se faire connaître.

Défibrillateurs :

Les prises de rendez-vous sont en cours pour l'installation des défibrillateurs. La formation pourra être assurée par les pompiers, les communes devront communiquer à Mme BLANCHE-CHEVALIER, la liste des personnes qui participeront (12 personnes maximum).

Groupama subventionne les communes assurées chez eux, à hauteur de 300€, pour l'installation de défibrillateurs.

Loire Itinérance :

Suite à la réunion du 03/12/2020, Monsieur Le Président indique que des travaux d'entretien seront prévus sur le canal, notamment la réfection de l'écluse de Marseille les Aubigny et des projets d'automatisation d'écluses. Un exercice « inondation » aura lieu le 09/02/2021 pour les communes concernées.

L'entretien de La Loire à Vélo est actuellement à la charge des communes, il sera à examiner d'obtenir une aide du département comme ce qui était pratiqué par le passé.

Règlement intérieur :

Monsieur Le Président indique que celui de la précédente mandature sera actualisé.

Pouvoir de police :

Monsieur Le Président donne la parole à Monsieur Amiot pour se présenter. Monsieur AMIOT mentionne son parcours professionnel dans la gendarmerie ; il se tient à disposition et à l'écoute des élus afin d'apporter son aide si besoin.

Le pouvoir de police sera laissé aux communes

Mutualisation :

Pour les hydrants, Monsieur VIGNEL signale que le cahier des charges est rédigé. L'offre de Véolia est mise en attente. Les pompiers assureront la vérification pour l'année 2021.

La Fibre :

Monsieur DEBONO examine la connexion de la MSaP et de la CDC, et communiquera ultérieurement à ce sujet.

Visite Pilotage Moto18 :

L'association prévoit une action d'animation sur le territoire de la CDC BLV le 02/05/2021. Le lieu d'accueil et le circuit découverte sont à définir, la participation prévue est de 200 personnes. L'assemblée communautaire est favorable à cet événement.

Course cycliste :

La course est maintenue pour le 13/03/2021 sous réserve des conditions sanitaires.

OM :

L'écèlement de la taxe d'ordures ménagères n'est pas possible pour 2021, ce sujet doit être abordé au mois de novembre de l'année précédente.

Prochaine réunion :

Le 15/02/2021 à Jussy-Le-Chaudrier. L'organisation sera assurée par la municipalité d'Argenvières.

Séance levée à: 20:40

En CDC, le 02/02/2020
Le Président,
M. DOUSSET Jean-Paul

